

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

COMPTE-RENDU Affiché le 26 MAI 2015

1- ADMINISTRATION GENERALE –INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR – FIXATION

Le Conseil municipal a fixé le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, Mme MORIN, au taux de 100 % (soit 951,45 euros en 2014).

2- PERSONNEL – BESOINS SAISONNIERS 2015 – Création de cinq emplois d'Educateur territorial des activités physiques et sportives et de six emplois d'adjoint technique pour l'espace aquatique AMPHELIA (piscine municipale),

Le Conseil Municipal a autorisé le recrutement, pour la saison estivale de 5 éducateurs sportifs, BEESAN ou BNSSA pour la surveillance des bassins et de 6 adjoints des services techniques, pour l'accueil, la régie et l'entretien.

PERSONNEL -CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET POUR L'AVANCEMENT DES AGENTS

Le Conseil Municipal a mis à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de permettre l'avancement d'agents : un adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet et un adjoint technique 1^{ère} classe.

3- Affaires scolaires - PEDT – Approbation

Le conseil municipal a approuvé le Projet Educatif de Territoire (PEDT) élaboré en concertation avec les différents partenaires (Education Nationale, CAF, Centre Social, ..)

Le projet final prend la forme d'un engagement contractuel mentionnant : L'état des lieux éducatif, Les publics cibles, Les objectifs et moyens, Les modalités d'évaluation

4- Affaires sociales - Contrat Enfance Jeunesse - Participation 2013 de la MSA - Répartition du solde entre les communes signataires

Le conseil municipal a autorisé le reversement aux deux communes signataires du contrat Enfance Jeunesse, de leur part du solde 2013 versé par la MSA.

5- Voirie – voie communale à usage de rues, dénomination de la rue continuant la rue des grands champs.

Le Conseil Municipal a dénommé la rue continuant la rue des grands champs, actuellement sans dénomination.

6 - Occupation du domaine public – fixation de la redevance

Le conseil municipal a fixé le tarif de l'occupation du domaine public par les terrasses à 3€ par m² et par an. Par exemple, une terrasse de 15 m² supporterait une redevance de 45 €par an.